TRAVAILLEUR-ALPIN.FR

Le travailleur alpin

Résister, vivre ensemble autrement

N° spécial retraites

Décembre 2019 • 1 €

Retraites...

Et la solidarité ?

Pourquoi le projet Macron ?

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70

Réforme systémique

Juste ou injuste ?

14% du PIB, ça veut dire quoi ?

Point retraite tombola ?

Protéger les dividendes ?

AGE PIVOT...

A quand ma fin de carrière ?

Vivre dignement

La colère monte

Convergence des luttes...

Ce qu'il faut changer

Macron ou la retraite tombola

Chaque individu est censé « construire son parcours de vie » jusqu'à la retraite tout seul dans son coin, en réalisant des choix personnels. Chacun pour soi et tout le monde y perd.

Un système à « cotisations définies », et non plus à « prestations définies » : on saura ce que l'on cotise, mais on ignorera ce que sera le montant de sa retraite.

Systémique, on vous dit. On peut dire aussi tout changer. En pire.

Le système de retraites à la française, c'est un système où l'on cotise pour une pension de retraite dont on connaît le montant. Pas toujours extraordinaire, mais connu.

De ça, Macron ne veut plus. Avec son projet, on sait ce que l'on cotise, mais on ignore ce que ça donnera. Car le montant des pensions sera calculé à partir de la valeur d'un point – au moment du départ –, indice qui sera fixé chaque année, en fonction des cotisations encaissées : « combien peut-on se payer de retraités cette année ? » Faire des projets pour sa retraite… on oublie.

Disparu, le « taux de remplacement » : comme on ignore

« Combien peut-on se payer de retraités cette année ? »

ce que sera le montant de sa pension, aucune comparaison possible avec le bulletin de salaire lorsqu'on travaillait.

L'âge de départ, un autre point de repère qui disparaît. Avec Macron, la retraite, c'est « quand on veut ». On part avec les points que l'on aura collectionnés : partir plus tard pour toucher plus, atteindre un minimum décent.

Encore une notion aux oubliettes, celle de la durée de cotisation. Là encore, c'est « quand on veut », plus d'obligation de compter ses trimestres cotisés : une « liberté », un choix individuel ouvert entre le travail sans fin et la retraite rétrécie – ou les deux.

L'individualisme contre la solidarité et les protections pour tous. Chaque individu est censé « construire son parcours de vie » jusqu'à la retraite, tout seul dans son coin, en réalisant des choix personnels. Chacun

Chacun pour soi et tout le monde y perd

pour soi et tout le monde y perd. Car ces arbitrages individuels, ce sera à l'aveugle, dans une enveloppe globale fermée par le niveau des recettes de l'année.

Quant à la solidarité, là aussi, on oublie. Entre générations, entre professions plus ou moins éprouvantes, à l'égard de ceux qui perdent leur emploi et qui ne peuvent plus cultiver leur capital de points…

Une machine à tuer l'espoir d'une vie meilleure.

L'outil de la baisse des retraites

Le point a une raison d'être : l'équilibre annuel des comptes. Chaque année, un bilan : combien les cotisations ont rapporté et combien de retraités doivent être payés. Le gouvernement fait sa division : tant de cotisations, tant de retraités, le rendement du point sera donc à tant pour ne pas dépasser la recette de l'année. En Suède, où un tel système a été adopté, ses promoteurs vantaient ses « mérites » : ce calcul décharge le gouvernement du risque politique d'une baisse des pensions. C'est pas moi, c'est l'ordi. Ce qui implique qu'une exonération de cotisations des entreprises se traduira immédiatement par une baisse de la pension de chaque retraité : l'Etat vient en effet de s'exonérer de l'obligation de compenser le coût de ses décisions.

TOUCHE PAS À MES DIVIDENDES

Plafonner le financement des retraites à 14% du PIB revient à décider que les pensions vont baisser pour tous les retraités. Opération bouclier de protection pour les dividendes et la spéculation financière.

Une règle d'or. Les dépenses consacrées aux retraites ne doivent pas dépasser 14 % de la richesse nationale créée, le PIB. Aujourd'hui, c'est 13,8%. Si le PIB baisse, les retraites aussi. Mécaniquement. Une baisse du PIB, c'est arrivé en 2009 : moins 1,9 %.

Et si le nombre de retraités augmente, alors ce qui est attribué à chacun baisse. Les Français âgés de plus de 60 ans seront 22,9 millions en 2040 selon le Conseil d'orientation des retraites (COR). Pour maintenir les revenus des retraités, il faudrait que le PIB augmente aussi vite que le nombre de retraités.

En plafonnant à 14 %, Macron décide de baisser les retraites

Le très officiel Conseil d'orientation des retraites a fait ses comptes : en 2050, compte tenu des prévisions économiques et démographiques, le maintien du niveau des pensions suppose que la part du PIB qui y soit consacrée atteigne 16,5 %. A 14 %, le projet Macron décide de diminuer l'ensemble des retraites. Pour affecter les richesses créées à la croissance des profits.

Très directement d'abord. La baisse du niveau de pensions encouragera à recourir à l'épargne pour garantir ses vieux jours. Une aubaine pour les fonds de pension. L'épargne des salariés sera livrée à la spéculation qui étrangle les entreprises. Et un danger pour les futurs retraités : perdre leur capital dans une crise financière. On l'a vu aux États-Unis.

Mais plus largement, une aubaine pour les actionnaires et la finance. Le montant des dividendes versés en France en 2019 atteint 46 milliards d'euros – « un nouveau record historique » (*) – contre 34,7 milliards en Allemagne.

Avec Macron, ils voient leur portefeuille en rose.

(*) Étude de la société de gestion de fonds américaine, Janus Henderson Investors, publiée par le journal *La Tribune* du 19 août 2019.

14

C'est le pourcentage des richesses produites en France (le PIB) qui devient un plafond à ne pas dépasser pour financer la vie des retraités. (Source : rapport Delevoye)

16%

d'après le Conseil d'orientation des retraites, c'est le pourcentage du PIB qu'il faudrait consacrer aux retraités pour maintenir leur niveau de vie actuel. (Source : Conseil d'orientation des retraites)

314

milliards d'euros, c'est le montant total des retraites versées en 2017. Tout ou partie de ce « marché » pour les spéculateurs... profits en perspective. (Source: ministère de la Santé et des solidarités)

Mathilde Unger, Solidaires précaires

Premier licenciement économique en 1974, enchaînement de périodes de chômage et de contrats à durée déterminés - à l'Éducation nationale entre autres - Mathilde Uner est aujourd'hui retraitée... à la recherche d'un emploi. La précarité, elle en connaît un rayon. Ce qu'elle retient du projet Macron ? D'abord que « les générations auxquelles ce projet pourraient être appliquées sont celles qui ont commencé à connaître la précarité à grande échelle ». *Ce qui implique des « trous » dans les périodes de cotisations, par exemple pendant les durées travaillées dans les contrats aidés qui se succèdent maintenant depuis des décennies. Des points retraites qui manqueront à l'appel.*

Soit un coefficient à 5,5%. Pour un point de 10 euros, vous percevrez 0,55 euros par an. Et on recommence le calcul pour les retraités de l'année d'après.

Ce qui concerne particulièrement les femmes. « Même si les choses évoluent un peu, le salaire des femmes a très longtemps été considéré comme un salaire d'appoint : leurs carrières professionnelles sont plus souvent interrompue, ne serait-ce parce que c'est logiquement du plus petit salaire dont on accepte de se priver, sans compter les maternités et les temps partiels imposés...» *Et que l'égalité salariale progresse serait une bonne chose à condition que ce ne soit pas en tirant les salaires masculins vers le bas.*

Suède, les points de la pauvreté

En 2017, 16% des Suédois de plus de 65 ans vivaient sous le seuil de pauvreté. Deux fois plus qu'en France. Il y a plus de vingt ans, la Suède a créé un système de retraite à points, avec prise en compte de l'intégralité de la carrière pour le calcul du montant de la retraite. Le niveau de pension a chuté pour s'élever aujourd'hui à 53% du salaire de fin de carrière contre 60% en 2000. La valeur du point a baissé à plusieurs reprises : -3% en 2010, -4,3% en 2011 et -2,7% en 2014, faisant baisser les pensions. C'est l'ex-Premier ministre Göran Personn qui en parle le mieux : **« Nous avons le meilleur système de retraites au monde, avec le seul petit défaut qu'il donne des pensions trop basses. »** C'est ballot.

LE POINT MACRON, COMMENT ÇA MARCHE ?

Des points acquis pendant une vie de travail et à la fin un coefficient revu chaque année pour fixer ce que seront les retraites.

Avec le système de retraite à points, c'est toute la carrière qui compte. A partir des premiers petits boulots payés au lance-pierre. Comment seraient déterminés la valeur et le nombre de points ? Une cotisation sociale est prélevée sur le salaire : 28,12 % du brut, un taux fixe. Elle est convertie en nombre de points d'une valeur de 10 euros [1]. Ce nombre dépend du temps travaillé durant sa vie.

Au moment de prendre sa retraite, le nombre de points acquis sera le reflet du temps de travail effectué et des cotisations versées : les périodes de chômage, les contrats précaires, les temps partiels imposés, et le faible niveau des cotisations versées au cours de ces périodes seront autant de points en moins. Les femmes et tous ceux qui ont eu des carrières hachées, les plus de 55 ans sans travail... seront les premiers touchés.

Ce nombre de points acquis [2] sera multiplié par « la valeur de service [3] » : ce calcul établira le montant de votre retraite annuelle.

Pour établir cette valeur de service, le projet fixe un taux de rendement, à 5,5 %. Pour un

Cotisations fixes et pensions variables

point cotisé de 10 euros, vous percevrez 0,55 euros par an. Et on recommence le calcul l'année suivante pour les retraités de l'année d'après.

Mais le projet prévoit aussi de modifier ce taux qui fixe la valeur du point de service. Il pourra baisser en fonction de la situation financière de la caisse de retraite... Et l'augmentation de l'espérance de vie pourra accroître l'âge pivot – décotes avant ce seuil.

Le gouvernement décide : le taux de rendement est une variable d'ajustement budgétaire.

Il faudra lire dans le marc de café pour connaître le montant de sa pension de retraite.

1- Valeur d'achat du point : montant de cotisations nécessaire pour l'acquisition d'un point (10 € proposés par Delevoye)
2- Valeur de service du point : valeur du point au moment de la liquidation de la retraite.
3- Calculée à partir d'un taux de rendement qui permet de convertir les points acquis en pension de retraite annuelle.

Nés avant 1963... Eux aussi

Comment plafonner les recettes, augmenter le nombre des bénéficiaires et promettre que les dépenses suivront le coût de la vie ? C'est l'un, ou l'autre.

Le projet Macron ne concernerait que les plus jeunes. Mais comment prétendre maintenir voir augmenter les dépenses tout en plafonnant les recettes ?

Pour vous, rien ne bouge. C'est le message adressé à tous ceux qui sont nés avant 1963. La réforme Macron, c'est pour ceux qui sont plus jeunes.

Rien ne bouge, vraiment ? Le gouvernement insiste : le niveau des pensions suivra celui de l'inflation. Pas de perte de pouvoir d'achat donc.

Sauf que le projet Macron prévoit un plafond à 14 % du produit intérieur brut (le total des richesses créées en France) pour les dépenses liées aux retraites. Et des retraités, il y en aura plus dans les années qui viennent : le Conseil d'orientation des retraites prévoit qu'il faudrait consacrer 16 % du PIB aux retraites en 2050 pour maintenir leur -faible- niveau actuel.

1963

C'est l'année de naissance à partir de laquelle le rapport Delevoye prévoit de commencer à instaurer la retraite par points.

Le pouvoir d'achat, c'est aussi la Sécurité sociale

Comment d'un côté plafonner les recettes, augmenter le nombre des bénéficiaires et, de l'autre côté, promettre que les dépenses suivront le coût de la vie ? C'est l'un, ou l'autre.

Et puis les retraités, ce sont aussi des personnes âgées. Qui fréquentent davantage les médecins, les hôpitaux, les Ehpad... Ils sont et seront pleinement concernés par les remises en cause qui frappent la Sécurité sociale. Ce qui veut dire, entre autre, payer de sa poche.

Mais c'est une autre histoire, même si Macron en est le même auteur.

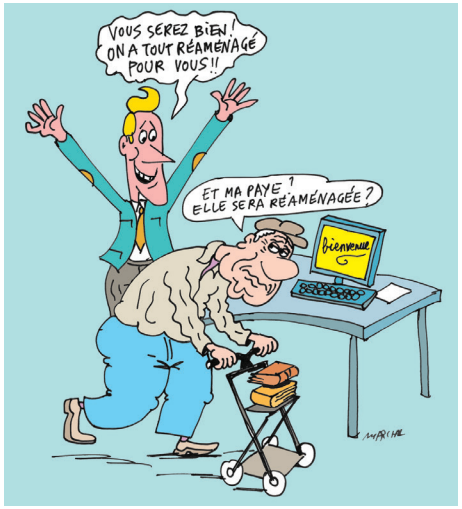

Le deuil des plus modestes

Aujourd'hui dans le régime général, le conjoint perçoit 54% de la retraite du disparu – soumis à conditions de ressources. Avec le projet Macron, la réversion ne pourra être supérieure à 70 % des revenus d'activité du couple. Il faudra attendre 62 ans au lieu de 55 aujourd'hui et être retraité pour la percevoir. La situation du conjoint resté seul sera d'autant plus difficile que les revenus du couple étaient modestes.

54%

C'est le pourcentage actuel de la reversion de la pension du disparu sur le conjoint resté seul. Le projet Macron prévoit de limiter la reversion à 70 % des revenus antérieurs du couple. Soit une baisse pour les couples dont les revenus étaient les plus modestes.

Sophie Corbier, CGT hôpital de Grenoble

« Ce qui pousse les agents de services hospitaliers (ASH), c'est la conscience professionnelle ». *Et pas l'âge de départ passé en 2010 de 55 à 57 ans. Tout comme les infirmières : quand on fait des études à bac + 3, on ne travaille pas avant 21 ans. Ce qui fait 64 ans, après 43 ans de cotisations si l'on est né après 1972. 57 ans, à l'hôpital comme ailleurs, c'est théorique. Ce qui l'est moins, c'est le niveau des salaires, le SMIC à l'embauche. Compter l'ensemble de la carrière pour fixer le niveau de la pension, un recul majeur de plus. A l'hôpital, ça finit par faire beaucoup.*

Danaé Hogrel Syndicat Asso solidaires

« Ce qui nous touche, c'est d'abord la prise en compte des années de précarité dans le calcul des droits à la retraite ». Dans les associations, quand on débute, c'est rarement le Pérou. Stages, petits contrats... autant d'années qui ne sont pas les meilleures. Et les meilleures ne sont pas fameuses. Danaé insiste sur un autre aspect : « ce que nous prenons en pleine figure, c'est aussi la réforme de l'assurance chômage ; augmentation des délais pour l'ouverture de droits, réduction de indemnités... » Les précaires, première cible.

Jérémie Fortoul, 19 ans, étudiant

« Les retraites, ce sont mes premières manifs avec mes grands-parents, j'avais dix ans ». *C'est loin, mais ça devient beaucoup plus proche quand on évoque la précarité étudiante :* « c'est le même combat ». *Pas de cotisations pendant les études, au cours des stages et des petits boulots...*
Alors, « même si nous parlons plus d'écologie, il y a une sensibilité sur les retraites et c'est toujours le choix entre les profits et l'espèce humaine sur terre ».

En cas de maladie le projet prévoit trente « jours de carences », sans accumulation de points retraite. Malade et puni !

LA SOLIDARITÉ, C'EST « ANCIEN MONDE »

La retraite Macron fait voler les solidarités en éclat. Pour les remplacer par des aides sociales soumises à « contraintes budgétaires ».

La retraite, c'est un moment où des inégalités sont atténuées. Aujourd'hui, sur seize millions de retraités, quinze bénéficient d'un dispositif de solidarité : prise en compte de périodes de chômage, enfants, veuvage... La retraite Macron, c'est la fin de tout cela.
Actuellement, durant les arrêts de travail pour maladie, invalidité, chômage... les trimestres indemnisés comptent pour la durée de cotisation. Avec le projet Macron, ces périodes généreront des points liés aux allocations versées : à des indemnités de chômage dégressives, par exemple.
Et avec des limitations. En cas de maladie, le projet prévoit trente jours de carence, sans accumulation de points. Ensuite, les points de retraite le seront par l'aide sociale, hors système de retraite... et soumis à « contraintes budgétaires ».
Aujourd'hui, un enfant « compte » pour deux ans de cotisations pour les femmes dans le régime général (un an dans le public). Ainsi que 10 % supplémentaires de durée de cotisation à chaque parent de trois enfants et plus. Dans le projet, tout cela disparaît.

Ce sera l'impôt, mais pas celui sur les grandes fortunes

Face à ces pertes de droits – et de revenus –, le gouvernement annonce des compensations. Une majoration de points retraite de 5 % par enfant, mais pour un seul parent. Un seul : on pourra choisir le père, qui gagne plus, récoltera plus de points... et le juge aux affaires familiales décidera en cas de décès ou de divorce.
Autre front, celui des pensions de retraite de quelques centaines d'euros que produira le système à points, compte tenu de l'explosion de la précarité. Le gouvernement annonce qu'aucune retraite ne sera inférieure à 1000 euros – 85 % du SMIC net, une promesse de François Fillon... en 2003.
Des annonces hors réforme. En clair, il y a ce à quoi les points donnent droit – peu – et les compléments financés par l'impôt sous forme d'aide sociale. La revalorisation à 1000 euros... à un âge avancé, par exemple.
Qui dit impôt dit aussi « contrainte budgétaire »... et remises en cause au fil des baisses d'impôt. Sur les grandes fortunes par exemple.

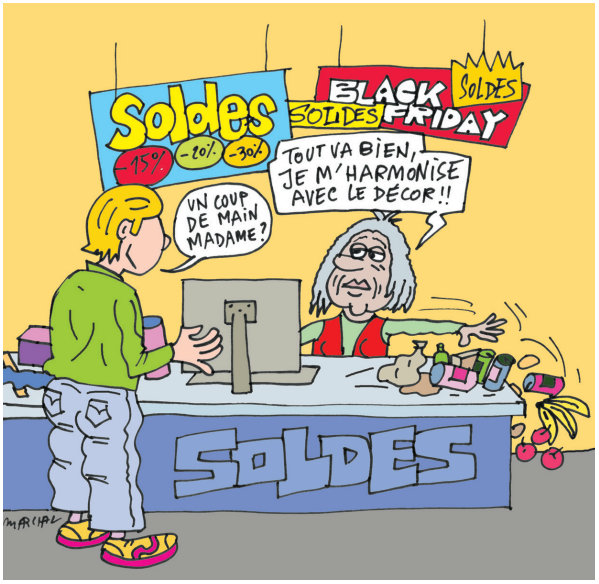

Stéphane Coulon, CGT cheminots

L'espérance de vie des cheminots est inférieure de quatre ans à la moyenne. Plus encore pour ceux qui travaillent postés. « Dans mon établissement qui compte plus de cinq cents agents, ceux qui travaillent en horaires de bureaux ne représentent que 14 % de l'effectif. »
De quoi comprendre le bien-fondé d'un départ à la retraite anticipé. Qui n'est d'ailleurs que très relatif. Un mécano (conducteur de train) travaille en horaires constamment décalés, sans rythme de vie stable possible. Il pourrait théoriquement partir à 52 ans à taux plein (ce qui ne concerne que les cheminots « roulants »)... à condition d'avoir commencé à travailler à neuf ans s'il est né après 1972.
Des « avantages » qui n'en sont pas – entre autres exemples, la cotisation prélevée sur le bulletin de salaire des cheminots est supérieure à celle des salariés du privé. Pas d'avantages non plus côté salaires.
Et pour les cheminots comme pour d'autres professions, le système des points Macron serait tout à la fois le choix entre le travail à vie ou la misère à la retraite et la disparition de la moindre reconnaissance de conditions de travail très spécifiques.

La vieillesse, c'est la santé ?

La durée de vie s'allonge : 79,5 ans pour les hommes, 85,4 ans pour les femmes aujourd'hui. En 1994, ces chiffres étaient de 73,6 et de 81,8.
Alors il faudrait travailler plus longtemps, dit le gouvernement. Et pourquoi ? L'histoire de l'humanité, c'est celle de la réduction de la durée de vie au travail, par jour, par an et par vie. On appelle ça le progrès.
L'allongement de la durée de vie plafonne. Depuis 2014, l'espérance de vie a progressé de 0,3 an pour les hommes, elle stagne pour les femmes. Et, depuis 10 ans, l'espérance de vie en bonne santé ne progresse que très légèrement
Selon le baromètre Malakoff Médéric, la fatigue physique est en hausse de cinq points en 2019 par rapport à 2018 et concerne 53% des salariés.

« Le solde financier du système de retraites dépend de manière cruciale de la convention comptable retenue »
COR, 21 novembre 2019

Les vraies raisons

Dans les décennies à venir, les prévisions montrent un système à l'équilibre. Sans la réforme à points et malgré les chiffres que le Premier ministre vient de commander

Nos retraites au bord du gouffre ? Face à la colère, le gouvernement a opportunément commandé un rapport pour agiter à nouveau le chiffon rouge du déficit. La réalité est bien différente.

Quelques chiffres, tout d'abord. En 2018, le système des retraites a versé 324,5 milliards de prestations de tous types. Ses ressources ont été de 321,6 milliards d'euros, soit un besoin de financement d'un peu moins de 3 milliards d'euros, moins de 1% de ses dépenses (*).

Les projections établies par le Conseil d'orientation des retraites en juin dernier font état d'un besoin de financement qui perdurerait jusqu'en 2040. Il pourrait dégager des

Des excédents à partir de 2040

excédents à partir de cette date en prenant comme base de calcul l'hypothèse d'un taux de croissance de l'économie supérieure à 1,5% par an.

Affirmer comme le gouvernement que le financement des retraites n'est pas assuré revient à considérer que la croissance économique sera au XXIe siècle inférieure à 1,5% en moyenne annuelle.

Mais il y a aussi la part du produit intérieur brut consacrée aux retraites.

Selon les projections du COR, cette part du PIB, aujourd'hui de 13,8%, s'établirait entre 11,8 et 13,8% en 2040 selon les niveaux de croissance économique retenus. Le COR prévoit donc que le prélèvement sur les richesses produites nécessaire pour financer les retraites resterait au même niveau ou diminuerait sensiblement… sans qu'il soit besoin de modifier le système actuel.

Face à la mobilisation, le Premier ministre a donc commandé un rapport complémentaire remis fin novembre au gouvernement. Lequel fait apparaître un déficit de 8 à 17 milliards à l'horizon 2025. Mais sans remettre en cause la prévision d'équilibre à l'horizon 2040. Et en intégrant les mesures de suppressions d'emploi de fonctionnaires et de gel de leurs rémunérations… soit une perte de cotisations qui constituent la moitié du déficit annoncé pour 2025. Sans oublier la non compensation

Un déficit résultat de l'austérité dans la fonction publique

de certaines exonérations de cotisations.

Le Cor souligne d'ailleurs dans son texte de novembre que *« le solde financier du système de retraites dépend de manière cruciale de la convention comptable retenue ».*

Il faut chercher ailleurs que dans la recherche de l'équilibre financier les motivations de la réforme Macron. Car son « utilité » est ailleurs : réduire les pensions servies aux retraités pour augmenter d'autant la part des richesses attribuées aux dividendes et au financement des fortunes. Et ouvrir très grande la porte aux fonds de pension qui proposeront un « complément » par capitalisation financière.

(*) Données issues du rapport du Conseil d'orientation des retraites du 13 juin 2019.

11,8

C'est le pourcentage du PIB qui, en 2040, pourrait être consacré aux retraites – entre 11,8 et 13,8%, selon les hypothèses de croissance retenues. D'ores et déjà, sans même qu'il soit besoin de la réforme Macron, la part des richesses consacrée aux retraites est programmée à la baisse.

Isabelle Beddelem, Sud PTT

Sur quarante facteurs, six licenciements pour inaptitude dans un centre du Nord Isère. « La pénibilité, ça se mesure aussi à ça », *note Isabelle Beddelem. En cause, notamment, le poids transporté, en moyenne une trentaine de kilos par tournée. Tournées qui s'allongent à mesure de leur regroupement. Avec six jours sur sept et les après-midi travaillés, depuis la réorganisation du tri. Le tout pour un salaire de 1 400 euros nets* « au bout de 29 ans de boîte », *dans une entreprise où les fonctionnaires sont désormais minoritaires (48 %) et où les embauches sont réalisées sur contrats privés.* « La réforme que nous voulons prendrait en compte la pénibilité et serait accompagnée d'une revalorisation des salaires ».

Chantal Nadi et Corinne Gomez, CGT ADPA

L'association Accompagner à domicile pour préserver l'autonomie, ce sont 650 salariés, souvent à temps partiel, des femmes à 95 %. Qui ne choisissent pas ce métier par hasard : « je voulais être utile », *dit Corinne Gomez. Et qui n'en sont pas récompensés.* « Mes collègues arrivées à 60 ans, elles n'en peuvent plus ». *La pénibilité, elle est physique – déplacer les personnes, se baisser, courir entre deux visites… –, psychologique aussi – confrontation au vieillissement, stress de la sonnerie du téléphone cinq minutes avant la fin de la visite… Pour des salaires dans la branche qui peinent à dépasser le SMIC au bout de 20 ans d'ancienneté et des horaires qui peuvent être modifiés la veille…*
Au bout, aujourd'hui, des retraites de 600 à 900 euros pour une majorité des salariés. Demain, avec les points Macron ? « Je ne vois pas comment ce serait possible de travailler encore plus longtemps », *s'indigne Chantal Nadi.*

4,5

millions de retraités, dont 3,5 des services actifs des fonctions publiques (armée… deux-tiers des hospitaliers, 7 % de la territoriale), sont concernés par des dispositifs spécifiques, 265 000 cheminots sont à la retraite.

43

ans. C'est la durée de cotisation d'un cheminot né après 1972. Pour partir à 52 ans (si c'est un cheminot roulant), il devra commencer à travailler à 9 ans. 10 ans, s'il est né après 1960.

La ligne T2

Les cotisations payées par les cheminots sont supérieures à celles que règlent les autres catégories de salariés. C'est la ligne T2 qui apparaît sur leur bulletin de salaire, un surplus réglé par l'employeur.
La disparition du régime spécial du chemin de fer aurait pour conséquence la perte de cette cotisation sociale supplémentaire. Un rapport sur les régimes sociaux et de retraite, annexé au projet de loi de finances (PLF) pour 2020 précise que la fin de la cotisation T2 représenterait « une perte estimée de 600 millions d'euros de recettes ».

A métiers spéciaux : régimes spéciaux

Le transfert sur la route de la circulation des marchandises ? Moins de cheminots pour cotiser.

Le gouvernement rabâche sur les avantages des régimes spéciaux. Ils se justifient par la pénibilité. Et leur accès doit être élargi aux salariés concernés.

Qui peut payer les retraites des mineurs ? Certainement pas les mineurs actifs : les mines ont été fermées. Les cheminots ? Ils étaient 303 000 en 1970 et 142 000 aujourd'hui.

Le déficit comptable de ces régimes spéciaux, est d'abord la conséquence de choix politiques. Le transfert sur la route de la circulation des marchandises, par exemple. Et ces régimes ne « plombent » pas le régime général, puisque c'est l'État qui complète les budgets. Avec ce qui reste de l'ISF, par exemple.

Des régimes précurseurs

Historiquement, ces régimes – pour les principaux – ont été conquis par les salariés. Avant la création de la Sécurité sociale pour tous, qu'ils ont préfigurée.

Leurs spécificités, comme des possibilités de départs à la retraite anticipés – certains hospitaliers, etc. –, tiennent compte de contraintes particulières : travail de nuit ou posté, expositions à des risques sanitaires… Pour les cheminots, l'espérance de vie est inférieure de quatre ans à la moyenne.

Ces dispositions sont inscrites dans certaines conventions collectives et statuts. Avec la réforme Macron les dispositifs de départ anticipé liés à la pénibilité disparaissent du système des retraites pour relever d'hypothétiques financements publics.

Reste que la société a évolué. Le développement des transports en commun en province implique la reconnaissance de la pénibilité du métier de chauffeur, à Grenoble comme à la RATP : c'est par le haut qu'il faut aligner les droits.

Ce qui est moderne, c'est d'aligner par le haut

Il demeure aussi que le gouvernement envisage de ne pas supprimer tous les régimes spéciaux : le ministre de l'Intérieur décrit très justement la pénibilité du métier de policier.

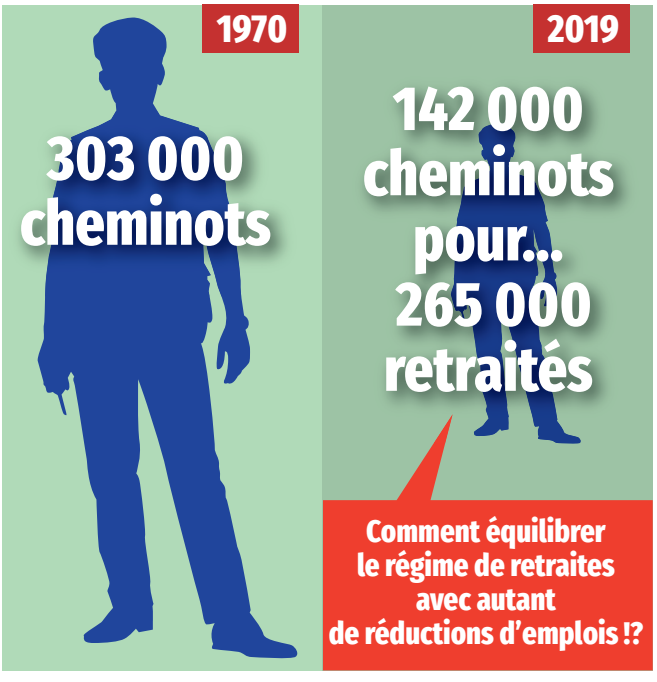

Ce qu'ils avaient imaginé

Sécurité sociale. Une sécurité, ce qui veut dire qu'elle se réfléchit à partir des besoins : ce sont donc les ressources qu'il faut trouver et non pas les besoins qu'il faut réduire. **C'est l'esprit du Conseil national de la Résistance** avec lequel la rupture d'aujourd'hui est la plus marquée.

Issue du programme du CNR, sous l'impulsion d'Ambroise Croizat, ministre communiste du Travail , les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 créent la Sécurité sociale.

C'est un système de protection sociale unique au monde qui se met en place : démocratique, solidaire et intergénérationnel, il est financé par un prélèvement sur les richesses créées.

Sa valeur fondatrice : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

« Désormais on en finira avec l'angoisse du lendemain, de la maladie ou de l'accident et nous ferons de la retraite non plus l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie », écrivit Ambroise Croizat.

Ce fut possible dans un pays dévasté par la guerre, où le PIB était sans rapport avec les chiffres d'aujourd'hui.

RETRAITES, DANS LA LIGNE DE MIRE DEPUIS 37 ANS

Imposé à la Libération, complété jusqu'en 1982, le système de retraites à la française a toujours fait horreur à la droite et au patronat

C'était en 1982. Un gouvernement à participation communiste décidait d'abaisser à 60 ans l'âge de départ à la retraite. Depuis, toutes les mesures prises ont mis en cause ce droit, celui de vieillir dignement.

Arrêtons-nous en **juillet 1993**. Le gouvernement de droite d'Edouard Balladur fait passer les durées de cotisations de 37,5 ans à 40 ans. La référence devient progressivement le salaire moyen des 25 meilleures années et non plus des dix meilleures (mesure pleinement effective en 2008). Les retraites versées baissent d'autant.

Commencer à 20 ans pour partir à 63 ans

En **août 2003**, la loi prévoit une nouvelle augmentation des durées de cotisation – à partir de 2009, un trimestre de plus par an jusqu'en 2012 - et l'alignement du régime des fonctionnaires sur celui du régime général pour obtenir une retraite à taux plein.

A partir du **1er janvier 2009**, il devient possible de travailler en étant retraité.

Novembre 2010 : la loi Woerth, du nom d'un ministre de Sarkozy, reporte l'âge de départ à la retraite à 62 ans et à 67 ans pour le bénéfice du taux plein sur des carrières incomplètes.

En **décembre 2012**, quelques mois après l'élection de François Hollande, la mise en œuvre des dispositions de la loi de 2010 est avancée d'une année, de 2018 à 2017

En janvier 2014, la durée de cotisation passe à 43 ans pour les générations nées après 1972. Le taux plein devient accessible à 63 ans en ayant commencé à travailler... à vingt ans.

Aujourd'hui, Emmanuel Macron et le patronat veulent passer à autre chose : un calcul sur la moyenne des salaires de toute une vie qui ouvrirait des droits à une retraite dont le niveau ne serait pas garanti.

La précarité généralisée pour les retraités, l'exact opposé de ce qui a été construit en 1945, en application du programme du Conseil national de la résistance.

Camille Peyruchaud, SNU-IPP FSU

En devenant professeurs des écoles, les instituteurs ont vu leurs salaires un peu augmentés. Du même coup, il ont « gagné » cinq ans de travail supplémentaires. Comme tous les fonctionnaires et comme les salariés du privé, ils partent aujourd'hui à 62 ans... à bac plus 5 et 43 ans de versement de cotisation – pour les générations d'après 1972.

Le projet Macron intègre l'ensemble de la carrière au calcul du montant de la retraite : ce calcul intégrera par conséquent les salaires de début de carrière, 1,3 SMIC, soit 1200 euros pour un professeur des écoles qui arrive dans le métier.

Quant à l'intégration annoncée des primes des fonctionnaires, elle ne concerne pas les enseignants : aujourd'hui, pas plus de 6 % de primes pour un professeur des écoles. Ce qui implique que la retraite des enseignants baissera avec le projet Macron. Conscient de cette « difficulté », le gouvernement annonce une revalorisation salariale qui prendra « cinq, dix ou quinze ans », *annonce Jean-Paul Delevoye.*

La FSU demande notamment la prise en compte des périodes de formation dans le calcul des droits à la retraite et l'amélioration de la situation des polypensionnés en étendant aux fonctionnaires les mécanismes de proratisation existant au régime général.

La retraite qu'il nous faut

Ce qui a été possible en 1945 et en 1982 devrait l'être aujourd'hui.

La retraite, une nouvelle vie qui commence. Ce doit être possible pour tous. Financements, pénibilité, solidarité... pour une réforme alternative au projet Macron.

60 ans à taux plein

Ce qui a été possible en 1945 et en 1982 devrait l'être aujourd'hui. Les grands axes d'un système de retraite d'aujourd'hui, ce sont :

La retraite à 60 ans à taux plein, pour un revenu de remplacement à 75 % du revenu d'activité, au moins égal au SMIC.

Le calcul de la retraite sur les dix meilleures années ou les six derniers mois.

L'indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix.

La création d'une maison commune des différents régimes facilitant l'harmonisation des droits par le haut, les départs anticipés et la gestion des polypensionnés.

Les années d'études, de formation et d'apprentissage, les stages, le chômage, la maladie, la maternité et le congé parental, l'invalidité et le handicap...

3,2

à 5,7 milliards, c'est le montant de la fraude aux cotisations sociales patronales estimé par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale.

Milliards

L'égalité salariale femmes/hommes rapporterait 6,5 milliards d'euros à la Sécurité sociale. Une hausse des salaires de 3,5% dégagerait immédiatement 6,5 milliards d'euros.

Une cotisation sociale sur les revenus financiers à un taux égal aux cotisations employeurs sur les salaires : cela rapporterait 30 milliards d'euros.

DES SOLIDARITÉS DE NOTRE TEMPS

Chacun pour soi et tout le monde y perd : c'est le projet Macron. Modernité rime avec solidarité. Que ce soit pour le climat ou pour un système de retraite du XXIe siècle.

Solidarité entre générations, entre professions... : c'est la réforme dont les retraites ont besoin.

Les années d'études, d'apprentissage et de formation doivent faire partie des périodes comptées pour la retraite. Elles sont indispensables au développement du pays.

De même que doivent être pris en compte le chômage, les périodes de précarité (temps partiels imposés, stages...), mais aussi la maladie sans jours de carence, la maternité et le congé parental, l'invalidité et le handicap.

Le travail, oui, c'est parfois pénible

Macron n'aime pas **« le mot pénibilité parce que ça donne l'impression que le travail est pénible »**, a-t-il déclaré publiquement. Ça en dit long sur sa volonté de prendre en compte cette pénibilité… et sur sa méconnaissance des réalités du travail.

On peut aimer son travail – ou pas. Si les soignants aiment ce qu'ils font, certains aspects de leurs journées n'en sont pas moins pénibles.

Cette pénibilité doit être reconnue par l'aménagement des fins de carrières et le droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans voire 50 ans pour tous les salariés qui y sont confrontés : les personnels soignants, les conducteurs de transports collectifs, les agents soumis aux contraintes du service public (astreintes, intempéries), les salariés postés, les métiers physiquement difficiles…

C'est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé la plus égale possible pour tous les travailleurs.

Septembre 2017. Déjà de premières manifestations contre les décisions du pouvoir Macron.

OÙ TROUVER L'ARGENT ?

Pour Macron, il faut faire les poches des retraités. Et faire travailler – ou chômer – plus longtemps. Et si l'on s'intéressait aux revenus du capital, à la fraude sociale… ?

Financer les retraites comme tout ce qui doit l'être pour que les humains vivent sur Terre – l'accès à la santé, à des transports propres… –, oui, c'est nécessaire. Et il est logique qu'une part importante de la création de richesses y soit consacrée. Pour les retraites, ce besoin de financement peut être couvert :

par l'augmentation des salaires. L'égalité salariale femmes/hommes rapporterait 5,5 milliards d'euros à la Sécurité sociale (1). Une hausse des salaires de 3,5 % dégagerait immédiatement 6,5 milliards d'euros ;

par une politique de plein emploi stable et qualifié. le Conseil d'orientation des retraites estime que la baisse du chômage à 7,4 % à l'horizon 2022 permettrait de dégager près de 10 milliards d'euros ;

Les exonérations, la fraude, les revenus qui ne cotisent pas…

en mettant fin aux exonérations de cotisations sociales (20 milliards d'euros) ;

en taxant les revenus du capital : une cotisation de 14 % sur les dividendes rapporterait 30 milliards d'euros ;

par la lutte contre la fraude aux cotisations sociales – entre 3,2 et 5,7 milliards d'euros (2) ;

en soumettant à cotisations sociales l'épargne salariale, l'épargne retraite, l'intéressement, soit un apport de financement de 10 milliards d'euros ;

en créant une cotisation sociale sur les revenus financiers à un taux égal aux cotisations employeurs sur les salaires : cela rapporterait 30 milliards d'euros.

Des propositions alternatives à la logique Macron.

1 Caisse nationale d'assurance vieillesse
2 Agence centrale des organismes de sécurité sociale

La pénibilité doit être reconnue par l'aménagement des fins de carrières et le droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans voire 50 ans pour tous les salariés qui y sont confrontés

C'EST COMMENT QU'ON FREINE ?

L'heure est à la mobilisation. Pour empêcher le projet de retraite à point de voir le jour. Mais aussi pour que la retraite soit « une nouvelle étape de la vie », comme le souhaitaient les créateurs de la Sécurité sociale. Et que la vie au XXIe siècle ne soit pas celle du travail sans fin.

La solution existe.
Réattribuer aux femmes et aux hommes la part dont ils ont besoin des richesses qu'ils ont créées. Et donc s'attaquer à la finance.

- **Une société moderne, c'est une société solidaire qui :**
  - assure à ses membres un salaire et une retraite dignes ;
  - protège ceux qui sont touchés par des accidents de la vie ;
  - assure l'égalité de droits de ses membres et notamment des femmes et des hommes... ;
  - reconnaît la pénibilité de certaines professions.
- **Les moyens financiers pour y parvenir sont là :** jamais autant de richesses n'ont été créées en France. Pour financer les retraites et la protection sociale, il faut mettre fin aux exonérations de cotisations sociales, taxer les revenus du capital au même titre que ceux du travail, lutter contre les fraudes aux cotisations sociales, créer une cotisation sociale sur les revenus financiers...

Le TA, c'est tous les jours sur *travailleur-alpin.fr*

Bon de commande > Pour commander ce numéro hors série: contact@travailleur-alpin.fr, tarifs dégressifs à la commande pour les organisations, prix de vente au public : 1 euro.

LE TRAVAILLEUR ALPIN @JOURNAL_LETA

LE TRAVAILLEUR ALPIN, mensuel édité par la fédération de l'Isère du PCF, créé en 1928 • **DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :** Annie David • **DIRECTEUR :** Pierre Labriet • **RÉDACTEUR EN CHEF :** Luc Renaud • **RÉDACTION DE CE SUPPLÉMENT :** Nicole Grelet, Luc Renaud, avec le concours de Joël Marseille • Réalisé en collaboration avec les unions départementales CGT, FSU, FO et Solidaires • **MISE EN PAGE, DESSINS ET INFOGRAPHIES :** Philippe Marchal • **SITE INTERNET** : travailleur-alpin.fr • **COMMISSION PARITAIRE** 0905 P1 1377 ISSN 1247-6153 • **PUBLICITÉ :** Tél. 04 76 87 70 61 • **IMPRESSION :** RC Grenoble 56b 161 • Prix : 1 € • Contact : tél. 04 76 87 70 61, courriel redaction@travailleur-alpin.fr